

Vœux à la Presse

Bercy, le 15 janvier 2010

Christine LAGARDE, ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'emploi

Christian ESTROSI, ministre chargé de l'Industrie

Laurent WAUQUIEZ, secrétaire d'Etat chargé de l'Emploi

Hervé NOVELLI, secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, des PME du Tourisme, des Services et de la Consommation

Anne-Marie IDRAC, secrétaire d'Etat chargé du Commerce Extérieur

Contacts Presse:

- Cabinet de Christine LAGARDE : Jean-Marc PLANTADE / Elisa GHIGO : 01 53 18 41 35
- Presse internationale : Bruno SILVESTRE 01 53 18 41 35
- Cabinet de Christian ESTROSI :
 - Gaëlle GICQUEL 01 53 18 43 79 / Vincent PARRA 01 53 18 42 80
- Cabinet de Laurent WAUQUIEZ : Nicolas DIAT : 01 53 18 43 89
- Cabinet d'Hervé NOVELLI : Aurore LONGUET 01 53 18 46 35
- Cabinet d'Anne-Marie IDRAC : Corinne MEUTEY 01 53 18 41 00



Intervention de Christine LAGARDE,

Ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi

Vœux à la Presse

Bercy, le 15 janvier 2010

* *

Madame la Présidente de l'AJEF, Madame la Vice-présidente de l'AJIS Mesdames et Messieurs les journalistes,

2009 a été une année de **transformation pour l'économie**. Une année de crise, une année tournée vers l'international mais aussi une année de réformes.

Même si nous avons réagi parfois en urgence pour panser les plaies de l'économie, nous n'avons pas cessé de préparer l'avenir afin d'éviter la survenance de nouvelles bulles et pour continuer à moderniser la France.

Poursuivant cette trajectoire, j'ai pris quatre résolutions pour 2010 autour de 4 « R » :

- 1. accélérer la **Reprise** vers la sortie de crise;
- 2. poursuivre le calendrier des **Réformes**;
- 3. maintenir les efforts en faveur d'une meilleur **Régulation**;
- 4. et veiller au **Rétablissement** des finances publiques.





ELEMENTS MACROECONOMIQUES, UNE REPRISE VERS LA SORTIE DE CRISE

1. En 2010, le retour à une croissance significativement positive et sans inflation

La sortie de récession a été rapide en France, dès le 2ème trimestre 2009 avec une croissance du PIB de +0,3% qui s'est prolongée sur le même rythme au 3ème trimestre.

Pour 2010, les organisations internationales considèrent que la progression de l'activité sera plus rapide en France qu'en zone euro (OCDE: +1,4% en France vs +0,9% en zone euro / Commission européenne: +1,2% en France vs +0,7% en zone euro).

L'amélioration du climat conjoncturel depuis la rentrée reflète le redressement du commerce international, la fin du déstockage et surtout la montée en charge des effets des mesures de relance.

L'inflation devrait demeurer contenue à +1,2% en 2010 (après +0,1% en 2009 en lien avec la chute du prix du baril). Nous n'avons à craindre ni déflation, ni reprise d'inflation. Cette situation est favorable aux ménages. En 2010, le taux de prélèvements obligatoires devrait se stabiliser à son niveau de 2009 (soit 40,7% du PIB dans le PLF de septembre dernier). La suppression de la taxe professionnelle en 2010 (12Mds€) compenserait le contrecoup en 2010 des mesures fiscales de relance prises à titre temporaire en 2009 (remboursement mensuel de TVA, suppression temporaire 1ère tranche de l'impôt sur le revenu).

2. L'Emploi

Pour 2010, des objectifs ambitieux...

Dispositifs maintenus

- activité partielle
- « zéro charges » (pour toute embauche avant le 30 juin 2010)
- la Convention de Reclassement personnalisée
- Nacre : accompagnement de 20 000 créateurs/repreneurs supplémentaires
- Contrat de Transition professionnelle : possibilité d'extension de 25 à 40 bassins
- Contrats aidés « contrat unique d'insertion » : non marchands 360.000 (année) et marchands 50.000 (pour juin 2010)
- Plans Jeunes notamment les 320.000 apprentis et 170.000 contrats de professionnalisation pour juin 2010

des moyens à la hauteur des enjeux...

PLF 2009 : 10,4 Mds€(+2 Mds€Plan de relance et zéro charges)

PLF 2010 : 12,3 Mds€(+410 M€zéro charges - correspondant aux entrées en 2010).

3. Préparer l'avenir

Je partage la conviction du Président de la République selon laquelle « la crise n'est pas une parenthèse » aux réformes dont la France a besoin.

La raison d'être de l'Emprunt national, c'est d'investir pour augmenter durablement notre taux de croissance. L'OCDE soulignait en 2007 que l'économie française souffre d'une insuffisante capacité à innover, d'une productivité peu dynamique qui bride notre croissance et fragilise nos entreprises.

La France doit intensifier son **effort de recherche**. Notre dépense intérieure de R&D n'est que de 2,1% du PIB contre 2,5% en Allemagne, 2,7% aux Etats-Unis et même 3,5% en Finlande.

L'enseignement supérieur n'est pas encore au cœur de notre processus de croissance. La proportion de diplômés du supérieur au sein des 25-65 ans en France n'est que de 24% contre 36% en moyenne dans les pays anglo-saxons et scandinaves. Nous voulons augmenter les moyens de l'enseignement supérieur après l'avoir rendu plus efficace avec la loi sur l'autonomie des Universités.

L'intervention de l'Etat est indispensable pour financer ces projets à haut potentiel de croissance pour l'économie (nouvelles technologies, R&D, universités). Le Conseil d'analyse économique suggère qu'en





augmentant nos dépenses d'enseignement supérieur au niveau des pays scandinaves et en accroissant son efficacité, la croissance serait augmentée de 0,4% par an pendant 15 ans.

Un plan de relance efficace

82% des sommes prévues par le plan de relance ont été mobilisées en 2009.

Nous avons respecté la règle des trois « T » (*Timely, Targeted, Temporary*) préconisés par le FMI, l'OCDE et la Commission européenne pour un plan de relance efficace.

POURSUIVRE LE CALENDRIER DES REFORMES

1. En 2010...

FMI 2007: France is on the move. 2010: France is still on the move

Les 316 propositions du **rapport ATTALI** pour libérer la croissance française avaient pour objectif de rapporter, à la France, **un point de croissance en 2012**.

236 relevaient du secteur économique et financier, 162 ont déjà été engagées, près de 70%. Nous y sommes presque!

Améliorer la compétitivité de la France

Avec la **réforme de la taxe professionnelle**, nous avons donné plus d'oxygène aux entreprises pour qu'elles investissent en France. Cette réforme va alléger leur charge fiscale de 12,3 Mds€en 2010 et 6,3 Mds€par an dès 2011.

Le PLF 2010 a prolongé le dispositif de remboursement accéléré des créances dues au titre du Crédit d'Impôt Recherche, soit 2,5Md€pour les entreprises innovantes.

Nicolas SARKOZY s'était d'ailleurs engagé à ne pas augmenter les prélèvements obligatoires : promesse tenue, ils n'ont pas cessé de diminuer depuis 2007 et devraient se stabiliser en 2010.

2... et à moyen terme

La simplification de la vie des entreprises reste un objectif de premier rang

Le régime de l'auto-entrepreneur a constitué une première étape et un test concluant vers l'allègement des formalités administratives. Elles sont regroupées sur un site internet unique **lautoentrepreneur.fr**.

A la fin du mois de janvier, un autre site, **guichet-entreprises.fr**, permettra aux entrepreneurs de créer leur entreprise en ligne et de bénéficier d'informations précises pour répondre à leurs besoins.

Un nouveau statut pour tous les entrepreneurs

Le futur statut de l'**Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée** (EIRL) permettra aux entrepreneurs de protéger leurs biens personnels en cas de faillite. A eux de déterminer le niveau de risque qu'ils souhaitent affecter à leurs biens propres.

Améliorer la compétitivité des entreprises et nos capacités d'exportation

La France compte 5 000 Entreprises de Taille Intermédiaire, soit deux fois moins que l'Allemagne. J'ai confié **une mission à Bruno RETAILLEAU**, sénateur de Vendée, afin qu'il me remette des propositions pour **améliorer la compétitivité des Entreprises de Taille Intermédiaires** françaises au regard de la performance de nos grands partenaires exportateurs européens.





MAINTENIR LES EFFORTS EN FAVEUR D'UNE MEILLEURE REGULATION

Encadrer les activités financières

- Je présenterai le 20 janvier, en Conseil des ministres, l'ordonnance portant réforme du système français de supervision et création de l'Autorité de contrôle prudentielle née de la fusion de la Commission bancaire et de l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles. Je souhaite mettre en place cette autorité d'ici mi-février. Avec cette réforme, je veux atteindre trois objectifs : (i) renforcer la sécurité des consommateurs en dotant cette autorité de pouvoirs en matière de contrôle de la commercialisation des produits financiers (ii) doter la France d'une autorité véritable tour de guet capable de surveiller les risques dans l'ensemble du secteur financier sans angle-morts (iii) réunir les forces de la banque et de l'assurance au sein d'une autorité unique pour renforcer le poids de la France dans les négociations sur la réforme du système financier international.
- Avec le Titre 1 de la loi de régulation bancaire et financière, nous allons mettre en œuvre au niveau national les décisions du G20 : notamment (i) création d'un Conseil de la régulation financière et des risques systémiques (ii) étendre les pouvoirs de l'AMF au contrôle des agences de notation (iii) doter l'AMF de pouvoirs d'urgence (par exemple pour interdire le short-selling;
- Au niveau européen, je veillerai à la mise en œuvre de la Directive Hedge Funds ainsi que des directives CRD3 (multiplier par 3 les exigences de fonds propres des banques en regard des activités de marché + mettre en oeuvre au niveau européen les règles du G20 sur l'encadrement des bonus) et 4 (provisionnement dynamique + renforcer la qualité des fonds propres des banques);
- 2010 sera enfin une année de préparation des présidences française du G7 et du G20 en 2011.

Financer l'économie réelle

- Afin de continuer le suivi des crédits à l'économie, en particulier aux TPE, PME et ETI indépendantes, je réunirai, début février, les dirigeants des banques pour faire le bilan des engagements de crédit 2009 et dresser les perspectives pour 2010;
- Le financement de l'économie réelle sera aussi au cœur de la lo loi bancaire (Titre 2) avec des mesures destinées à doper le financement de l'économie : (i) faciliter les prêts immobiliers aux ménages avec la création des obligations à l'habitat (ii) réformer Alternext, OSEO et faciliter l'assurance crédit pour faciliter le financement des PME et ETI ;
- Au niveau européen, et à la suite des conclusions de la mission que j'avais confié à Fabrice DEMARIGNY, je saisirai, dès son installation, la nouvelle Commission européenne afin qu'elle avance sur notre projet de SBA du droit Boursier européen et réduire les coûts parfois prohibitifs que représentent pour les PME et ETI la cotation sur les marchés financiers réglementés et organisés.

Protéger les Français

- Les recettes de la taxe exceptionnelle sur les bonus (360 M€) vont être versés au fonds de garantie des dépôts pour 270 M€ Le solde sera versé au budget de l'Etat;
- Avec la réforme du Crédit à la consommation, je veux supprimer les abus et les excès du crédit renouvelable pour protéger les Français au moment où ils sont fragilisés par la crise;





 Je vous annonce que le 20 janvier, je réunirai les associations de malades, les banquiers et les assureurs pour lancer la négociation de la convention AERAS qui doit être renouvelée. Je veux faire de ces négociations un succès pour élargir l'accès au crédit des personnes qui connaissent ou ont connu des difficultés aggravées de santé.

VEILLER AU RETABLISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES

Un objectif: -3% en 2013 si la croissance est au rendez-vous

Comme chez tous nos partenaires, l'évolution des finances publiques en 2009 et 2010 reflète d'abord la violence de la crise économique internationale débutée en 2008 et les mesures prises pour y faire face.

Dans un contexte de reprise, la France respectera ses engagements européens. Je transmettrai à la Commission européenne dans quelques semaines notre programme de stabilité présentant la trajectoire pluriannuelle de réduction des déficits. Nous avons accepté de ramener les déficits à 3% du PIB en 2013 au mieux, c'est-à-dire en tenant compte de la conjoncture économique

Une méthode : privilégier la maîtrise des dépenses courante...

- Nous avons engagé la Révision Générale des Politiques Publiques avec trois objectifs: une réduction des dépenses, une meilleure qualité de services et de meilleures conditions de travail pour les agents. En 2009, la RGPP a permis la simplification de la carte administrative en région et atteint l'objectif nonremplacement d'1 fonctionnaire sur 2 partant à la retraite.
- Une conférence nationale sur les déficits publics aura lieu très prochainement sous l'égide du Président de la République. Elle nous permettra en particulier d'échanger avec les collectivités locales et de les soutenir dans leur effort de maîtrise de la dépense. Le Président de la République a aussi indiqué que la conférence devra évoquer la question du rééquilibrage des comptes de l'assurance maladie.
- 2010 sera enfin une année de rendez-vous pour la réforme des retraites.

... et refuser la fausse-bonne solution des hausses d'impôts

Suppression de la taxe professionnelle (12Mds€), prolongation du remboursement anticipé du Crédit Impôt Recherche (2,5Mds€): les mesures fiscales décidées en 2010 simplifieront la vie des affaires et augmenteront l'attractivité du territoire.

Nous refusons des hausses d'impôts, qui briseraient la reprise et notre dynamique de croissance.





QUELQUES EVENEMENTS MARQUANTS 2009

1. La mobilisation de tous les acteurs publics

En 2010 nous poursuivrons la mobilisation de tous les acteurs publics, au service du financement de l'économie :

- 1Md€est disponible sous la forme de contrats de développement participatifs et mis en œuvre par Oseo ;
- Le FSI a également mobilisé 1 Md€dans le cadre du dispositif FSI-PME (dont 300 M€sous forme d'OC+). Au-delà des PME et des ETI, le FSI, doté de 20Mds€ d'actifs dont 6Mds€ de liquidités, continuera à prendre des participations dans nos entreprises stratégiques pour renforcer leurs fonds propres;
- La Médiation du Crédit poursuivra sa mission de soutien aux entreprises confrontées à des problèmes de financement. Depuis sa création (nov. 2008), 14 194 dossiers ont été traités : 9 025 entreprises employant plus de 175 000 personnes en France ont été confortées dans leur activités, grâce à près de 2Mds€d'encours de crédits débloqués.

2. La consommation tient bon

La consommation des ménages a tenu bon malgré la crise (+0,6% en 2009). La France est le seul pays développé au sein duquel la consommation des ménages n'a pas baissé, en rythme trimestriel, depuis le 3ème trimestre 2008.

Pour 2010, nous prévoyons une consommation toujours en hausse, avec le soutien de certaines mesures sectorielles particulièrement efficaces :

- la **prime à la casse** est prolongée avec une réduction en sifflet : elle est passée de 1000€à 700€au 1er janvier et sera ramenée à 500€au 1er juillet;
- le doublement du Prêt à Taux Zéro (PTZ) sera aussi maintenu jusqu'au 30 juin.

3. <u>Le front de l'emploi se stabilise</u>

La reprise est là, mais elle reste encore fragile. La dégradation de l'emploi se poursuit bien qu'elle ralentisse :

- depuis le printemps, la hausse mensuelle moyenne du nombre d'inscrits à Pôle Emploi a été 4 fois moins importante qu'au cours du 1er trimestre;
- le chômage des jeunes s'est globalement stabilisé depuis le mois de mai, en particulier grâce à la relance de l'apprentissage permise par le plan d'urgence pour l'emploi des jeunes annoncé fin avril par le Président de la République.

D'autres mesures vont continuer produire leurs effets au cours des prochains mois :

- exonération de charges pour les Très Petites Entreprises qui recrutent;
- extension des Contrats de Transition Professionnelle:





• accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi par Pôle Emploi.

En 2009, plus de 500 000 entreprises ont été créées en France un record qui balaie celui de 2008 (327 000).

4. Mon équipe n'a pas cessé de s'engager au service de toutes les entreprises et de leur compétitivité:

- avec Christian ESTROSI nous avons lancé les Etats Généraux de l'Industrie afin que la France sorte de la crise avec des filières industrielles organisées et prêtes à affronter les mutations technologiques ou environnementales auxquelles elles doivent désormais faire face;
- avec Anne-Marie IDRAC, nous avons encouragé l'Equipe de France de l'Export afin que tous les acteurs publics français de notre réseau commercial et consulaire à l'étranger soient tournés vers l'accompagnement des entreprises;
- avec Laurent WAUQUIEZ, nous avons réformé la formation professionnelle. Les salariés et les demandeurs d'emploi qui le souhaitent ont désormais les moyens d'améliorer leurs qualifications. Le fonds paritaire de sécurisation créé formera 500 000 salariés et 200 000 demandeurs d'emploi par an;
- avec Hervé NOVELLI, nous avons organisé la promotion du régime de l'auto-entrepreneur, plébiscité par plus de 300 000 Français.

J'ai moi-même constitué **une** *task force* **de cinquante dirigeants industriels** provenant de toute la France, et de tous les secteurs d'activité. Ce groupe se réunit deux fois par trimestre, c'est un forum de d'échanges, de discussion et de proposition par et pour ceux qui font vivre l'économie sur le terrain.





Vœux à la Presse

15 janvier 2010, Bercy

Christine LAGARDE, ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi

Christian ESTROSI, ministre chargé de l'Industrie

Laurent WAUQUIEZ, secrétaire d'Etat chargé de l'Emploi

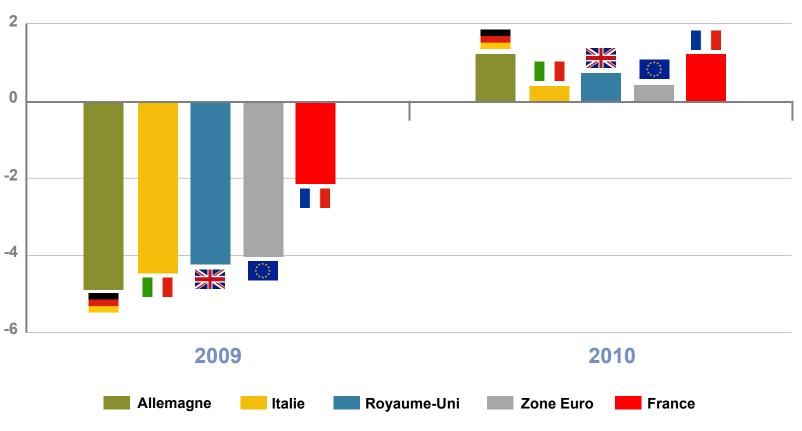
Hervé NOVELLI, secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, des PME, du Tourisme, des Services et de la Consommation

Anne-Marie IDRAC, secrétaire d'Etat chargé du Commerce Extérieur

Croissance

Taux de croissance du PIB (en volume, en %)

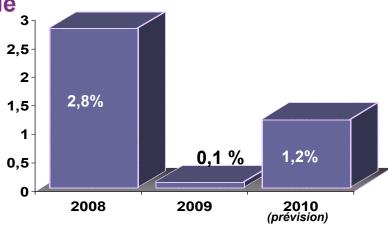
Prévisions de la Commission Européenne



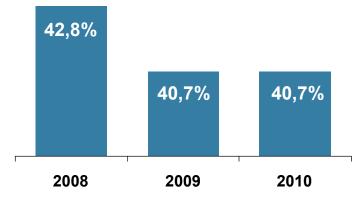


Vœux 2010

Inflation annuelle



■ Taux de prélèvements obligatoires 2010 stabilisé à son niveau de 2009



Budget de Emploi 2010 : 12,3 Mds€ en hausse de + 1,9 Mds€



Poursuivre le calendrier des Réformes

Rapport Attali

- 236 décisions relevant du secteur économique
 - = 162 déjà mises en œuvre ou en cours de l'être fin 2009 !

Vœux 2010

- Exemples de mesures inspirées du rapport :
 - Autorité de la concurrence
 - Pôle Emploi
 - Généralisation du livret A....

Compétitivité fiscale

- Taxe professionnelle réduction de 12,3 milliards sur la fiscalité des entreprises en 2010 avec garantie des ressources pour les collectivités locales
- Prolongation du dispositif de remboursement accéléré des créances dues au titre du CIR, soit 2,5Md€ pour les entreprises innovantes.

Poursuivre le calendrier des Réformes

Dès 2010, d'autres chantiers

Simplification de la vie des entreprises



Compétitivité à l'export





Régulation au service du financement de l'économie et de la protection des Français

T1 2010	20 janvier : Taxe sur les bonus; Ordonnance autorité de contrôle Fin janvier : Convention AERAS Février : Crédit conso Février : Réunion avec les banques sur le crédit	Février : SBA Boursier Remise du rapport Demarigny 16 mars 2010 : Directive hedge funds	5-6 Février : G7 Iqaluit, Canada	
T2 2010	Avant l'été : Loi bancaire		23-25 avril : Réunion de Printemps FMI et Banque Mondiale, Washington 3-5 Juin : G8 Muskoka, Canada 26-27 Juin : G20 Chef d'Etat et de Gouvernement, Toranto Canada	
T3 2010		Dir. Supervision – été 2010 Dir. CRD III – été 2010	Préparation de la présidence française du G7/G20 de 2011 tout au	
T4 2010		Dir. CRD IV – automne 2010	long de l'année 2010	
	France	Europe	Monde	

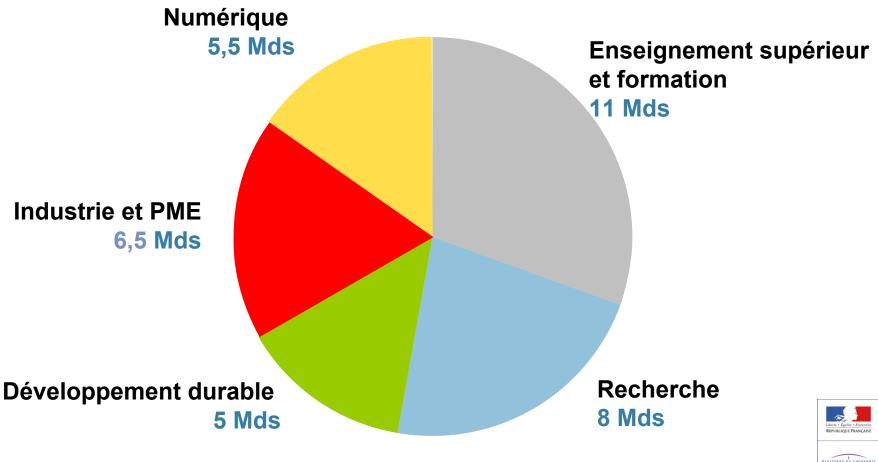


Vœux 2010

Poursuivre le calendrier des Réformes

Emprunt national

► Cinq priorités d'avenir 35 Mds d'euros





Réformes Régulation Rétablissement Reprise

Rétablissement des finances publiques

Deux rendez-vous fin janvier, un principe : poursuivre et renforcer la maîtrise des dépenses publiques

- Conférence sur les finances publiques
- Transmission à la Commission européenne du Programme de Stabilité 2010-2013

Politique fiscale :

favoriser la compétitivité et la croissance, condition du retour à l'équilibre

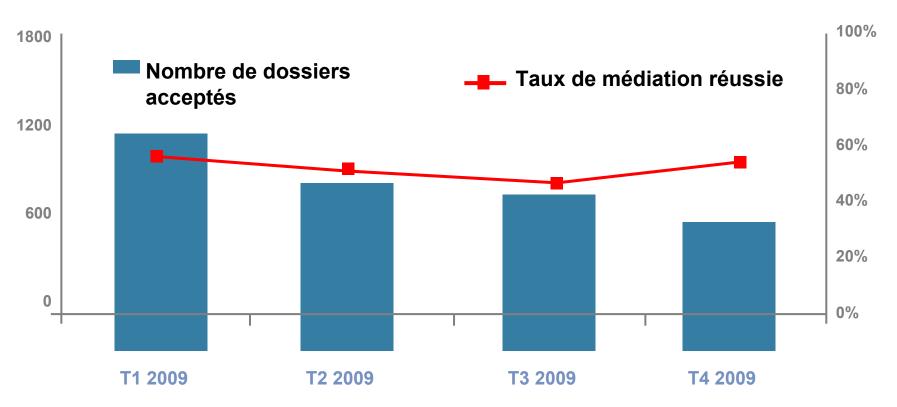
- En 2010, tirer parti des mesures fiscales pour augmenter l'attractivité du territoire (CIR, TP, rescrits...)
- Pas de hausses d'impôts



RAPPEL DES CHIFFRES 2009

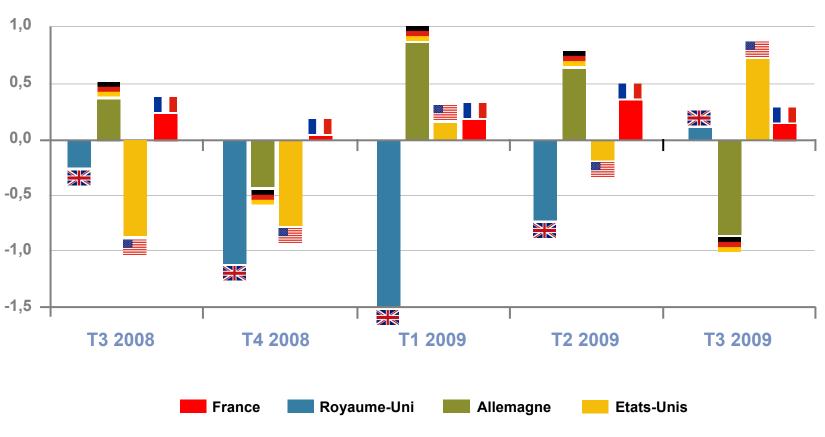
Financement de l'Economie

Chiffre de la médiation du crédit (de Janvier à Décembre 2009)





Consommation et demande intérieure

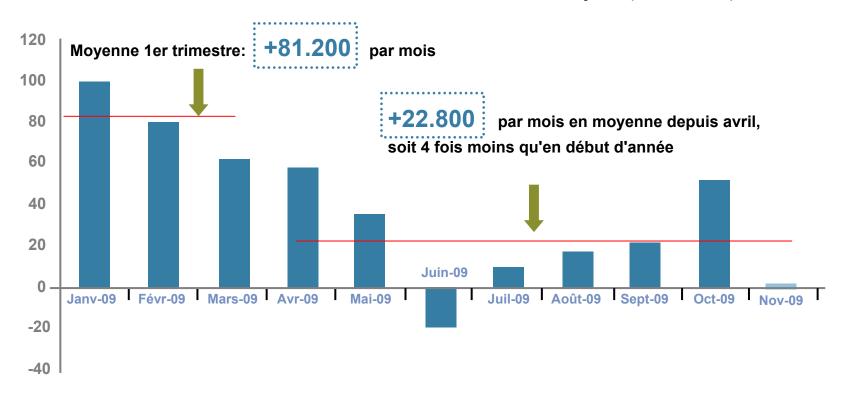




Vœux 2010

Emploi

Variation mensuelle du nombre d'inscrits à Pôle Emploi (en milliers)





Sommaire des fiches

- 1) réforme de la taxe professionnelle
- 2) plan de relance
- 3) grand emprunt
- 4) emploi
- 5) prime à la casse
- 6) créations d'entreprises
- 7) rapport ATTALI
- 8) réforme crédit consommation
- 9) chiffres macro-économiques
- 10) bilan 2009

La taxe professionnelle supprimée

Validée par le Conseil constitutionnel le 29 décembre 2009, la loi de finances pour 2010 à supprimé définitivement la taxe professionnelle (TP) pour toutes les entreprises depuis le 1er janvier.

Cette réforme correspond à un effort sans précédent en faveur de la compétitivité des entreprises : leur charge fiscale sera réduite de 12,3 Mds€ en 2010, et de 6,3 Mds€ par an à compter de 2011.

A l'exception des activités financières et de l'énergie, tous les secteurs de l'économie sont gagnants : industries, services, transports ou encore commerce et BTP. Les PME sont particulièrement favorisées.

La TP est remplacée par une contribution économique territoriale (CET) qui comportera une part foncière et une part assise sur la valeur ajoutée. Il n'y aura pas de perdant parmi les collectivités territoriales, qui bénéficieront de la totalité du produit de la CET et de la nouvelle imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, ainsi que du transfert d'impôts d'Etat.

Un impôt anti-économique

La taxe professionnelle n'existait dans aucun autre pays européen. Celle-ci pesait essentiellement sur les investissements productifs (c'est-à-dire l'achat de machines ou d'équipements). Depuis 30 ans, la droite et la gauche étaient unanimes sur le caractère anti-économique de cet impôt : plus une entreprise investissait en France, plus elle était taxée.

Il fallait supprimer la TP parce qu'il y avait urgence à rétablir la compétitivité de notre industrie. Les entreprises françaises n'investissaient pas assez : depuis vingt ans, leur investissement était inférieur quasiment de moitié à celui des entreprises allemandes ou britanniques. Résultat : depuis 1995, l'industrie française avait perdu 500 000 emplois, et sa part de marché dans le monde avait reculé de 17%.

Un soutien à l'emploi. La réforme allège de 1,8 Md€ par an le coût du travail pour les entreprises. Les PME, qui sont à l'origine de 85% des créations d'emplois, en seront les principales bénéficiaires.

La solidarité entre territoires renforcée

Des mécanismes de compensation et de péréquation puissants seront mis en place pour assurer l'adéquation des ressources et des moyens.

Chaque collectivité, prise individuellement, bénéficiera d'une garantie de maintien de ses ressources financières.

Concrètement, les collectivités gagnantes seront écrêtées au profit des collectivités perdantes. Il n'y aura donc aucun perdant du fait de la réforme.

On peut d'ores et déjà accéder aux simulations concernant les régions, départements, communes... sur le site. www.economie.gouv.fr/tp-cet.

Rendez-vous mi-2010

Pour vérifier qu'aucune collectivité ne sortira perdante de cette réforme, le Gouvernement a accepté le principe d'un premier **rendez-vous à la mi-2010**. Cette clause de réexamen permettra, le cas échéant, d'aménager le dispositif de répartition des ressources des collectivités locales en fonction de simulations approfondies.

Plan de relance 28 milliards d'euros déjà injectés dans l'Economie

Il y a un an, le Président de la République a décidé du principe d'un plan de relance de l'économie pour lutter contre la crise d'une manière rapide, forte et ciblée.

En intervenant sur l'ensemble des fronts : en priorité investissements publics, soutien aux entreprises – notamment les PME – et aux collectivités locales, mesures en faveur de l'emploi et aides aux ménages aux revenus modestes, le dispositif arrêté avait aussi pour objectif de mobiliser les acteurs économiques, dans une logique d'effet de levier.

Aujourd'hui, plusieurs objectifs fixés au plan de relance pour 2009 ont d'ores et déjà été atteints. Près de 28 milliards d'euros, soit plus des trois quarts des sommes annoncées en décembre 2008 et en février 2009 au titre de la période 2009-2010, ont été injectés dans l'économie. De même, plus de 1 000 chantiers bénéficiant de crédits du plan de relance ont été effectivement lancés, en métropole et outre-mer. L'Etat et les entreprises publiques ont d'ores et déjà versé 3,8 milliards d'euros.

Les collectivités locales ont reçu plus de 3,8 milliards d'euros au titre du FCTVA, en contrepartie de leur engagement d'investir et de contribuer elles-mêmes à la dynamique du plan de relance.

Au-delà de l'appui à l'activité économique par les travaux lancés par les pouvoirs publics, les entreprises ont bénéficié de nombreuses formes de soutien du plan de relance :

- 13,9 milliards d'euros d'injections de trésorerie au titre des mesures fiscales, comme notamment le remboursement anticipé du crédit d'impôt recherche;
- garantie de 3,7 milliards d'euros de prêts par OSEO pour 16 600 entreprises ;
- 697 millions d'euros garantis par le dispositif CAP+ en faveur du crédit interentreprises et de l'assurance-crédit, qui viennent s'ajouter aux 524 millions d'euros couverts par le dispositif CAP ·
- aides aux filières avec par exemple 560 000 primes à la casse pour le secteur automobile et 100 000 nouveaux logements financés pour le BTP.

Les ménages aux revenus les plus modestes ont bénéficié de 3 milliards d'euros, sous forme de réduction d'impôt ou d'allocations spécifiques.

Enfin, il faut souligner l'effort particulier du plan de relance, en matière d'aides à l'emploi. A mi décembre, plus de 740 000 personnes bénéficient du dispositif « zéro charges TPE ». Le fonds d'investissement social (FISO), doté par le plan de relance de 1,3 milliard d'euros en 2009, recevra encore 1,4 milliard d'euros en 2010. Il finance notamment l'activité partielle, dont ont bénéficié 157 000 salariés au premier trimestre 2009, 285 000 au second et 143 000 au troisième. Ces mesures, très diverses, visent à atténuer l'effet de la crise sur le marché de l'emploi.

L'évolution du PIB et la décélération du chômage sont des encouragements à poursuivre l'action. L'emploi constitue ainsi en 2010 la mesure budgétaire la plus importante du plan de relance. Plusieurs dispositifs comme le fonds d'investissement social, la prime à la casse, le dispositif « zéro charges TPE », le remboursement anticipé du crédit d'impôt recherche et le doublement du prêt à taux zéro et le FCTVA seront prolongés en 2010. Ces mesures représentent un effort financier en 2010 de près de 7 milliards d'euros.

Un emprunt national pour préparer la France de demain

Le gouvernement lancera cette année un emprunt d'État pour **financer les priorités stratégiques pour la France à l'horizon 2030**. Conformément aux recommandations de la Commission sur les priorités stratégiques d'investissement et l'emprunt national, le Président de la République a fixé son montant à 35 milliards d'euros. Grâce à l'effet de leviers induits par les cofinancements publics et privés, ce sont ainsi **60 milliards d'euros** d'investissement qui seront mobilisés.

Cinq domaines prioritaires

La Commission JUPPE-ROCARD a confirmé qu'un effort exceptionnel d'investissement s'imposait pour construire un modèle de développement plus durable, fondé sur l'économie de la connaissance et l'économie verte. Pour y parvenir, elle préconise de concentrer cet effort sur trois défis majeurs :

- renforcer l'économie de la connaissance. Parce que les emplois non qualifiés sont l'objet d'une très forte concurrence, la France ne pourra garder son niveau de vie et sa cohésion sociale qu'en élevant son niveau général de qualification,
- favoriser le développement des PME innovantes : la part de la France dans les exportations européennes a baissé d'un quart en quelques années, il est donc nécessaire d'inverser la tendance,
- investir dans des domaines prioritaires pour lesquels la France présente des atouts : sciences du vivant, énergies décarbonées et efficacité dans la gestion des ressources, ville de demain, mobilité du futur, société numérique.

C'est en s'appuyant sur les travaux de la Commission que le Président de la République a défini les cinq domaines prioritaires sur lesquels seront concentrées les ressources issues de l'emprunt national : enseignement supérieur et formation, recherche, industrie et PME, numérique et développement durable.

Un double financement

Les 35 milliards d'euros annoncés par le Président de la République seront financés de deux manières :

- le remboursement des 13 milliards d'euros de fonds propres prêtés par l'État aux banques au moment de la crise financière. Ce montant a été sanctuarisé au sein du compte du Trésor à la Banque de France et sera disponible pour le financement des investissements de l'emprunt national. Il n'augmentera donc pas la dette des administrations publiques,
- un appel au marché à hauteur de 22 milliards d'euros par l'agence France Trésor, dans le cadre du programme normal d'emprunt à moyen et long terme et en fonction des besoins de décaissements.

Nomination d'un commissaire général à l'investissement public

S'agissant de la mise en œuvre de l'emprunt, Nicolas SARKOZY a désigné René RICOL, ancien médiateur du crédit, en qualité de commissaire général à l'investissement public auprès du Premier ministre. Il sera chargé de mettre en place le dispositif de suivi et d'évaluation des projets.

Par ailleurs, un comité de surveillance, associant des parlementaires et placé sous la présidence conjointe de Michel ROCARD et Alain JUPPE, sera mis en place « afin de s'assurer que le grand emprunt est utilisé à bon escient », a précisé Christine LAGARDE.

Enfin, une loi de finances rectificative, intégrant l'ensemble des modalités relatives à l'emprunt national, sera présentée début 2010 devant le Parlement.

Emploi, les principaux dispositifs

La politique de l'emploi poursuit trois objectifs : maintenir dans l'emploi, stimuler la création d'emplois, aider l'accès et le retour vers l'emploi.

Maintien dans l'emploi

L'activité partielle de longue durée

Pour éviter les licenciements, le dispositif permet d'indemniser les salariés à au moins 90% de leur salaire net. Cette amélioration de l'indemnisation de l'activité partielle s'accompagne aussi de garanties sur le maintien dans l'emploi (double de la durée de la convention) et d'un couplage avec la formation professionnelle.

Plus de 143 000 salariés ont été concernés au troisième trimestre par l'activité partielle (contre 44 000 au second semestre 2008). Fin décembre, <u>26 branches et 2212 entreprises</u> avaient signé une convention APLD.

Prolongation en 2010

L'incitation au maintien dans l'emploi des seniors

Le Gouvernement s'engage dans une politique de maintien dans l'emploi des seniors. Les entreprises de plus de 50 salariés et les branches professionnelles ont été incitées dès 2009 à adopter un plan en faveur de l'emploi de salariés âgés

Début janvier, <u>82 branches</u> représentant près de 12 millions de salariés du secteur privé ont déjà ouvert voire conclu leurs négociations. <u>54 branches</u> (66%) représentant 6,1 millions de salariés ont d'ores et déjà signé leur accord.

L'accompagnement des secteurs professionnels touchés par la crise dans le cadre du Fonds d'investissement social (FISO)

Maintenir dans l'emploi implique d'accompagner un certain nombre de secteurs d'activités dans leur politique de formation et de gestion des compétences. Des accords dans les secteurs du bâtiment, de l'intérim, des centres d'appel, de la vente à distance, de la chimie et de l'agro-alimentaire ont d'ores et déjà été signés et sont en cours de mise en œuvre.

Stimuler la création d'emplois

L'aide à l'embauche Zéro charges dans les TPE

Il s'agit, pour les très petites entreprises (moins de 10 salariés), de recruter sans aucune charge sociale patronale les salariés au niveau du SMIC (aide dégressive jusqu'à 1,6 SMIC) au titre des salaires versés en 2009.

Au 31/12 : 782 300 embauches en ont bénéficié depuis le début de l'année.

Prolongation 2010: toutes les embauches réalisées (depuis le 4 décembre 2008 et) jusqu'au 30 juin 2010 auront droit à 12 mois d'aide maximum quelle que soit la date d'embauche.

L'accompagnement des demandeurs d'emplois créateurs d'entreprise

Le dispositif **NACRE**, nouvel accompagnement à la création ou reprise d'entreprise (conseils + appui personnalisé, accès à prêt à taux zéro de la CDC jusqu'à 10 000 €)

Au 31/12 : 21 750 créateurs/repreneurs accompagnés.

Prolongation 2010

La distribution de chèques emplois services universels

Ces CESU facilitent l'emploi dans le secteur des services à la personne. Les CESU prépayés ont été distribués en juin 2009 à 1,5 million de ménages à raison de 200 € par ménage. Cette opération devrait permettre la création de 40 000 emplois au 2ème semestre 2009.

Faciliter l'accès et le retour vers l'emploi

Un recours plus important aux contrats aidés

Les **contrats aidés** sont un outil efficace pour sortir du chômage les publics les plus éloignés de l'emploi et leur donner une expérience professionnelle leur permettant de se réinsérer progressivement sur le marché du travail.

• Dans le secteur non-marchand, le CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi) permet d'être exonéré des cotisations patronales et de percevoir une aide de l'Etat, le tout représentant 90% du salaire au niveau du SMIC

376 570 contrats aidés dans le secteur non marchand au 31/12

Prolongation 2010: 360 000

• Dans le secteur marchand, le CIE (contrat Initiative Emploi) permet à l'entreprise de bénéficier d'allègements de charges et d'aides financières (jusqu'à 47% du salaire).

99 640 CIE (secteur marchand) au 31/12.

Prolongation 2010: 50 000 CIE

Le Contrat de Transition Professionnelle (CTP) et Convention de Reclassement Personnalisé (CRP)

• Le Contrat de Transition Professionnelle (CTP) est désormais en vigueur sur 25 bassins d'emploi fortement touchés par la crise. Il permet aux licenciés économiques de percevoir pendant 12 mois 80% du brut des 12 derniers mois (soit environ 100% du net), d'être accompagnés par un référent unique Pôle Emploi et de bénéficier de formation.

Début décembre : environ 13 500 personnes bénéficiaient de ce dispositif, contre 1 230 le 1er janvier dernier.

Prolongation 2010.

La convention de reclassement personnalisé (CRP) s'applique sur l'ensemble du territoire pour les licenciés économiques des entreprises de moins de 1 000 salariés. Depuis le 1er avril 2009 une nouvelle convention avec les partenaires sociaux : meilleure indemnisation (durée 12 mois : 8 premiers mois 80% du brut soit environ 100% du net et 4 derniers mois 70% du brut); davantage d'accompagnement (un référent unique Pole Emploi) et de formation.

En 2009, les entrées en CRP ont progressé fortement pour s'établir à une moyenne de 11 500 par mois sur les 11 premiers mois (soit 126 000 entrées au total), contre environ 4 600 entrées par mois en 2008.

Prolongation 2010.

Une mobilisation pour l'emploi des jeunes

Doté d'1,3 milliard d'euros sur 2 ans, ce plan vise à soutenir l'entrée sur le marché du travail de plus de 500 000 jeunes, au travers notamment du développement de l'alternance avec les contrats de professionnalisation et d'apprentissage.

Objectif : ne laisser aucun jeune sans solution vers l'emploi, notamment à la rentrée 2009. Les mesures financières soutenant les embauches sont applicables depuis le 24 avril, date de leur annonce.

Le succès de la prime à la casse

Bilan 2009

En 2009, environ 560 000 dossiers de primes à la casse ont reçus par l'Agence de Services et de Paiement, gestionnaire de cette aide. Cela correspond à un effort de l'Etat de plus de 560 M€.

Dans le même temps, 1 259 450 véhicules bénéficiant d'un bonus ont été immatriculés en 2009, soit 55,5 % des immatriculations, représentant pour l'Etat un effort de 615 M€.

Le nombre d'immatriculations bénéficiant d'un bonus est en forte augmentation (+37,3 %) par rapport à 2008.

L'effet cumulé de la prime à la casse et du bonus (jusqu'à 2 000 € par véhicule) a provoqué une augmentation très sensible du marché automobile français, qui affiche une progression de +10,7% par rapport à 2008.

Perspectives 2010

Le Gouvernement a décidé que les véhicules neufs commandés avant la fin de l'année 2009 peuvent bénéficier de la prime à la casse et du bonus en vigueur lors de la commande s'ils sont livrés avant la fin du 1er trimestre 2010.

Commandes entre le 1er janvier 2010 et le 30 juin 2010

Pour les acquisitions dont les émissions de dioxyde de carbone sont inférieures ou égales à 155 grammes de CO²/km et qui font l'objet d'une commande entre le 1^{er} janvier 2010 et le 30 juin 2010, le montant de cette aide est de :

- 700 € si la facturation intervient au plus tard le 30 septembre 2010,
- 500 € si celle-ci intervient entre le 1^{er} octobre 2010 et le 31 mars 2011.

Commandes entre le 1er juillet 2010 et le 31 décembre 2010

Pour les acquisitions dont les émissions de dioxyde de carbone sont inférieures ou égales à 155 grammes de CO2 / km et qui font l'objet d'une commande entre le 1^{er} juillet 2010 et le 31 décembre 2010, ce montant est de :

• 500 € si la facturation intervient au plus tard le 31 mars 2011.

Record des créations d'entreprises en 2009

2009 sera l'année d'un record inédit de création d'entreprises avec plus de 560.000 entrepreneurs en 2009, contre 327 000 en 2008. Alors que l'objectif du précédent quinquennat était d'enregistrer 1 million de création d'entreprises en cinq ans (de 2002 et 2007), plus de la moitié de cet objectif aurait été atteint sur la seule année 2009.

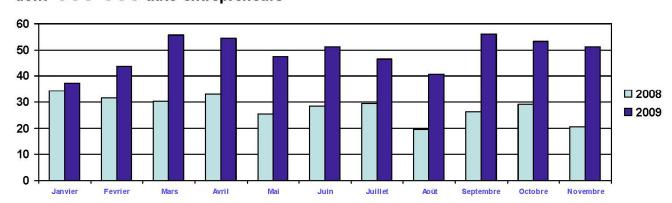
La création du régime de l'auto-entrepreneur

Créé le 1^{er} janvier 2009 par la Loi de Modernisation de l'Economie (LME), ce régime connait un grand succès : plus de 300 000 Français ont tenté l'aventure en 2009.

Le régime de l'auto-entrepreneur permet à tous ceux qui le souhaitent, étudiants, chômeurs, salariés, retraités... de créer très simplement leur propre activité, par Internet, sans être rebuté par la complexité administrative. Il simplifie considérablement les démarches de création, de gestion et de cessation d'une activité.

Auto-entrepreneur et EIRL:

500 000 Créations d'entreprise dont 300 000 auto-entrepreneurs



Près de 70% du rapport ATTALI mis en œuvre

La Commission de la libération de la croissance française, présidée par Jacques ATTALI, avait été installée par le Président de la République afin de formuler des propositions visant à augmenter le potentiel de croissance de l'économie française.

Sur l'ensemble du rapport, 236 propositions relèvent du domaine économique au sens large. Deux ans après sa remise, près de **70 % de ces propositions** (162) ont fait l'objet d'une mise en œuvre ou d'un début de mise en œuvre.

S'agissant de **l'emploi**, la majorité des propositions ont été adoptées ou sont en cours de mise en œuvre, et notamment :

- loi sur la formation professionnelle,
- mise en place du RSA pour réduire les « trappes à l'inactivité »,
- réforme de la représentativité syndicale,
- emploi des seniors : dispositifs de pré-retraite restreints, conditions de cumul-emploi retraite assouplies, âge de la mise à retraite d'office repoussé à 70 ans.

De nombreux obstacles à **l'activité des PME et des TPE** ont été levés et des mesures encourageant leur développement développement mises en place telles que :

- facilitation des formalités par la simplification du droit des sociétés et de la comptabilité ou encore le régime de l'auto-entrepreneur,
- réduction des délais de paiement,
- possibilité pour les acheteurs publics de réserver une part des marchés de haute technologie aux PME,
- d'importantes **mesures pro-concurrentielles** ont été prises :
 - création de l'Autorité de la concurrence,
 - négociabilité tarifaire dans le domaine de la distribution,
 - réforme de l'urbanisme commercial.

Le projet de loi Crédit à la Consommation

Cette réforme, adoptée par le Sénat et qui passera prochainement devant l'Assemblée nationale, vise à supprimer les abus et les excès du crédit à la consommation pour prévenir les difficultés d'endettement :

Mettre fin aux crédits qui ne se remboursent jamais

• A l'avenir, chaque mensualité sur un crédit renouvelable devra comprendre un amortissement minimum du capital.

Donner du choix aux consommateurs entre crédits renouvelable et amortissable

• Dans les magasins, les vendeurs qui proposent du crédit auront l'obligation de proposer une alternative au crédit renouvelable pour les crédits de plus de 1000€.

Introduire des sécurités pour le consommateur à l'entrée dans le crédit

- Préalablement à l'ouverture d'un crédit, obligation pour les prêteurs de vérifier la solvabilité des emprunteurs et de consulter le fichier FICP qui recense les incidents de remboursement sur les crédits aux particuliers.
- Remise obligatoire par le prêteur d'une fiche de dialogue remplie à 4 mains destinée à faire le point sur le budget (revenus et endettement) de l'emprunteur.

Mettre de l'ordre dans les cartes de fidélité

- Interdiction de conditionner les avantages commerciaux à l'utilisation à crédit de la carte.
- Obligation de prévoir une fonction paiement au comptant qui est activée en priorité.
- Interdiction de conditionner les avantages commerciaux à l'utilisation à crédit de la carte.

Mettre fin aux publicités trop agressives

- Interdiction des mentions qui suggèrent qu'un crédit améliore la situation financière de l'emprunteur.
- Obligation de faire figurer les taux d'intérêt promotionnels dans une taille aussi importante que le taux normal.

Cette réforme propose également de mieux accompagner les personnes qui ont des difficultés d'endettement pour faciliter leur rebond

- Réduction des durées d'inscription au fichier FICP des incidents de remboursement de 10 à 5 ans.
- Raccourcissement de la durée des procédures de surendettement (la durée des procédures de rétablissement personnel sera divisée par 3 de 1,5 an à 6 mois).

Chiffres-clé de l'environnement macroéconomique

(taux de variation en volume, sauf indications contraires)	2008	2009 (*)
Environnement international		
Taux de croissance du PIB aux Etats-Unis	0,4	-2,7
Taux de croissance du PIB dans la zone euro	0,7	-4,1
Taux de croissance du PIB en Allemagne	1,0	-5,1
Prix du baril de brent (en \$)	97,2	62,1
Taux de change euro/dollar	1,47	1,39
Économie française		
PIB total (en milliards d'euros)	1950,1	1931,6
Variation en volume (en %)	0,4	-2,25
Variation en valeur (en %)	2,9	-0,9
Pouvoir d'achat du revenu disponible 1	0,6	1,5
Dépenses de consommation des ménages	1,0	0,6
Investissement des entreprises	2,6	-7,9
Exportations	-0,2	-11,4
Importations	0,8	-8,8
Balance commerciale (biens, données douanières FAB-FAB) (milliards d'euros)	-55,5	-47,6

^(*) Source: projet de loi de finances initial pour 2010.

⁽¹⁾ Déflaté par le déflateur de la consommation des ménages.

Ministère de l'Economie de l'Industrie et de l'Emploi : TEMPS FORTS 2009

Quelques dates clés à retenir dans l'année qui s'achève



Régime de l'auto-entrepreneur : Les entreprises individuelles de moins de 80 000 € HT de chiffre d'affaires (achat/revente, vente à consommer sur place, hébergement) ou de moins de 32 000 € HT de chiffre d'affaires (prestations de service) peuvent bénéficier de ce régime. En fin d'année, on dénombre plus de 300 000 auto-entrepreneurs.



Extension du Contrat de Transition Professionnelle (dans 25 bassins particulièrement touchés) et la Convention de Reclassement Personnalisé (pour tout le territoire).

Ces deux dispositifs ont permis de faciliter la reconversion professionnelle des licenciés économiques (meilleure indemnisation et formation renforcée)



Le livret A est désormais disponible dans toutes les banques. Grâce à la loi de modernisation de l'économie qui a réformé le livret A, ce sont désormais 40 000 agences bancaires, c'est-à-dire deux fois plus qu'avant la réforme, qui distribuent le livret A. 8 millions de nouveaux livrets A ont été ouverts entre janvier et avril 2009.



Mise en place de l'autorité de la concurrence : Les dispositions de la loi de la modernisation de l'Economie, qui a transformé le Conseil de la Concurrence en Autorité de la concurrence, sont entrées en vigueur.

Cette réforme s'inspire des préconisations du rapport de la Commission pour la libération de la croissance française (rapport Attali)

L'Autorité a maintenant une compétence élargie, avec :

- Une possibilité de rendre des avis de sa propre initiative sur le fonctionnement concurrentiel des marchés
- Une fusion des services d'enquête, antérieurement dévolus à la DGCCRF, et des services de l'instruction du Conseil, afin d'accroître l'efficacité et la rapidité de la réponse aux pratiques anticoncurrentielles
- Une compétence en matière de contrôle des concentrations, fonction auparavant dévolue au ministre de l'Economie, qui ne conserve qu'un pouvoir d'évocation lorsqu'il estime que des intérêts généraux autres que concurrentiels sont en jeu.



Etats Généraux de l'Automobile à Bercy pour soutenir la filière avec notamment des prêts aux constructeurs automobiles (Renault, PSA et Renault Trucks filiale du groupe AB Volvo) à hauteur de 6,25md€.

Des engagements ont été pris par les constructeurs : développement de technologies et modèles propres, mise en place de relations partenariales avec l'ensemble des fournisseurs, restrictions sur les conditions de rémunération des dirigeants.

Le FSI, PSA et Renault ont créé le **FMEA** (Fonds de Modernisation des Équipementiers Automobiles) abondé à hauteur de 600m€ à parité par ses 3 actionnaires.

Le bonus/malus et les 1000 € de prime à la casse ont été maintenus en 2009. 2,3 millions de véhicules devraient avoir été commercialisés en France en 2009. Ces dispositifs sont maintenus, de façon adaptée, en 2010.



Récapitulatif annuel des frais bancaires : courant janvier les consommateurs ont pour la première fois reçu le relevé annuel prévu par la loi pour le développement de la concurrence au service des consommateurs.



Réunion avec les partenaires sociaux à l'Elysée : des mesures concrètes ont été mises en place pour les 11 millions de ménages les plus exposés face à la crise, notamment :

- Activité partielle : indemnisation jusqu'à 75% du salaire brut, soit 90% du net
- Réduction de l'Impôt sur le Revenu jusqu'aux 2/3 pour plus de 4 millions de ménages des classes moyennes
- Prime de 150 € en juin aux bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire
- **Dotation de 200 € de services à la personne** par chèque Emploi Service Universel à 1,2 millions de familles



Les réunions du G20 de Londres, puis de Pittsburgh (Etats-Unis) ont permis de décider de mesures destinées à refonder la régulation du système financier international :

Bonus des opérateurs de marché : interdiction des bonus garantis, introduction d'un malus en face des bonus, paiement différé d'une fraction significative des bonus et en actions d'une partie substantielle de la rémunération

Lutte contre les juridictions non coopératives : accord sur des listes de juridictions non coopératives. 150 accords d'échange d'information ont été signés et des sanctions pourront désormais être adoptées à partir de mars 2010 contre les Etats qui ne se conformeront pas aux règles internationales en matière fiscale.

Réforme pour renforcer la solidité du secteur financier : renforcement des exigences de fonds propres des banques et réforme des marchés dérivés pour accroitre la transparence et réduire les risques.

Les moyens des institutions financières internationales ont été renforcés :

Triplement des ressources du FMI : depuis novembre 2008, le FMI a ainsi pu engager plus de 150 Mds\$ en faveur des pays affectés par la crise.

Renforcement du rôle du Conseil de Stabilité Financière, en lien avec le FMI dans un exercice de surveillance des risques économiques et financiers de l'économie mondiale.

Parallèlement, au niveau européen, les réunions mensuelles de l'Eurogroupe et du Conseil ECOFIN au cours de l'année 2009 ont permis de poursuivre les avancées en matière de renforcement de la régulation financière initiées fin 2008 sous présidence française mais également de lancer de nouvelles initiatives sur la base des travaux du G20 :

adoption d'une régulation des agences de notation ;

examen d'une directive européenne sur la régulation des « hedge funds ».



Présentation en Conseil des Ministres du projet de loi Crédit à la Consommation. Cette réforme vise à supprimer les abus et les excès du crédit à la consommation pour prévenir les difficultés d'endettement.



Création des commissaires à la ré industrialisation.

Les Commissaires travaillent sous l'autorité du préfet. Ils assurent une veille permanente pour anticiper les difficultés et accompagnent les entreprises rencontrant des difficultés dans leur démarche de restructuration. Ils veillent au respect des règles, notamment en matière d'accompagnement social, de mise en œuvre de PSE ambitieux, favorisant toute mesure alternative aux licenciements secs. Leur action est prioritairement tournée vers le maintien de l'activité et de l'emploi.

Ils assurent le dialogue avec les partenaires sociaux sur la mise en place des restructurations

Ils coordonnent les actions de réindustrialisation et de revitalisation des territoires concernés. Ils accompagnent les entreprises qui se développent et celles qui veulent s'implanter sur le territoire. Ils coordonnent, en relation avec les collectivités locales concernées, les dispositifs permettant de renforcer l'attractivité des bassins d'emplois concernés

Ils assurent la recherche et la coordination des financements mobilisables pour faciliter la revitalisation et la réindustrialisation. 10 Commissaires ont été nommés et installés dans les régions les plus touchées ou les plus exposées (Bretagne- Champagne-Ardenne- Franche-Comté- Haute-Normandie- Lorraine- Midi-Pyrénées- Nord Pas-de-Calais- Picardie- Poitou-Charentes- Rhône-Alpes).

Ils s'appuient sur les moyens de la revitalisation (FNRT, conventions de revitalisation, contrats de site) et peuvent faire appel aux prêts du FDES dont la dotation a été augmentée de 100 M€. Leur mission est détaillée par le préfet (lettre de mission) et la coordination des Commissaires est assurée à Bercy où se tient une réunion mensuelle.



Consolidation de l'actionnariat de Thales avec l'entrée d'un nouveau partenaire industriel Dassault Aviation, créant ainsi un pôle français de dimension mondiale dans le domaine des technologies stratégiques, de l'aéronautique et de l'espace, de la défense et de la sécurité.



Présentation du projet de loi sur La Poste en Conseil des Ministres

Le projet de loi prévoit que La Poste, actuellement établissement public, prendra la forme juridique d'une société anonyme dont le capital sera détenu par l'Etat ou des personnes morales appartenant au secteur public. Par ailleurs, ce projet de loi prévoit la pérennisation des quatre missions de service public confiées à La Poste : le service universel postal (timbre à prix unique, distribution 6 jours sur 7), la distribution de la presse, la présence territoriale de La Poste et l'accessibilité bancaire au travers du livret A.

La Poste est désignée comme prestataire du service universel. Le contenu et le périmètre du service universel demeurent inchangés : La Poste continuera à maintenir des services de levée et de distribution du courrier tous les jours ouvrables, c'est-à-dire 6 jours sur 7 sur l'ensemble du territoire avec un haut niveau de qualité. Le système actuel du prix unique du timbre sera maintenu.

Deuxième entreprise préférée des Français, la Poste est le premier employeur de France, avec 300 000 collaborateurs. Elle est l'incarnation du service public de proximité, avec 17 000 points de contact. Grâce à ce changement de statut, les pouvoirs publics pourront lui apporter les moyens nécessaires à son développement.

Le projet de loi a été examiné par les deux assemblées a été voté début 2010.



Rapprochement Caisses d'Epargne / Banques Populaires. La loi relative à l'organe central des caisses d'épargne et des banques populaires autorise la création du groupe BPCE né du rapprochement de la Banque fédérale des banques populaires (BFBP) et de la Caisse nationale des caisses d'épargne (CNCE). La création du nouveau groupe est intervenue le 31 juillet.

La création d'un organe central unique et de plein exercice pour les deux réseaux mutualistes a créé une dynamique positive et créatrice de valeur pour l'ensemble des banques et caisses régionales des deux groupes. Il permettra également de conférer à Natixis un actionnaire majoritaire unique pour une meilleure efficacité.

Appuyé sur deux grands réseaux de banques de détail complémentaires et décentralisés, le nouveau groupe a vocation à contribuer pleinement au financement des ménages et des entreprises.



Baisse de la TVA sur le secteur de la Restauration : cette réforme, issue d'engagements de longue date, est l'aboutissement d'un long cheminement et n'a pu être obtenue qu'après avoir convaincu nos 26 partenaires Européens lors de la réunion ECOFIN du 10 mars 2009.

Au cours des Etats-Généraux de la Restauration du 28 avril 2009, le secteur HCR a pris trois engagements spécifiques :

- Envers les consommateurs, la baisse de la TVA doit se traduire par une baisse des prix.
- Envers les salariés, cette baisse doit servir à augmenter les salaires et à créer 40.000 emplois.
- Elle doit également permettre d'investir pour moderniser les établissements et mettre aux normes la sécurité, l'hygiène et le confort.

Le comité de suivi du 15 décembre 2009 a permis d'évaluer la mise en œuvre de ces engagements.



Loi sur le Tourisme. Elle introduit quatre réformes majeures :

- une réforme de la procédure de classement des hôtels, avec notamment la création d'une 5e étoile :
- La création de l'Agence de développement touristique « Atout France » ;
- La modification de la réglementation des chèques-vacances, pour créer les conditions d'un accroissement de leur diffusion dans les petites entreprises ;
- La modernisation de la réglementation de la vente de voyages.



Réunion des acteurs du service public de l'emploi pour une mobilisation publique à l'appui de l'emploi en France.

Les principaux dispositifs:

L'activité partielle: 143 000 personnes en ont bénéficié au 3ème trimestre

Création d'emplois:

- 740.000 embauches grâce au « zéro charges » dans les TPE (moins de 10 salariés)
- 19.500 créateurs/repreneurs accompagnés avec le **dispositif NACRE**

L'accès et le retour vers l'emploi:

Le **Contrat de transition professionnelle** (dans 25 bassins particulièrement touchés – extensible à 40 bassins) et la Convention de reclassement personnalisé (pour tout le territoire) deux dispositifs facilitant le reconversion professionnelle des licenciés économiques (meilleure indemnisation et formation renforcée) avec 140.000 bénéficiaires

Les contrats aidés qui permettent de (re)mettre en activité les personnes les plus éloignées de l'emploi : 440.000 contrats aidés

L'investissement en faveur des jeunes

Le **plan Jeunes** : doté de 1,3 milliards sur 2 ans, ce plan opérationnel depuis mi juin vise à soutenir l'entrée de plus de 500 000 jeunes sur le marché du travail

Plus de 200.000 jeunes sont recrutés dans ce cadre: 150.000 contrats d'alternance (apprentissage et contrat de professionnalisation) et 50.000 contrats aidés « jeunes »

La politique économique du gouvernement et la mobilisation pour l'emploi conduisent à une évolution moins défavorable en France que dans la plupart des pays occidentaux. Le nombre de demandeurs d'emploi en France est du même ordre que celui relevé en 2007 alors qu'il a considérablement augmenté dans d'autres pays : par exemple, en Espagne le nombre de chômeurs a doublé depuis deux ans et l'évolution aux Etats-Unis est presque comparable.



Lancement du 9ème appel à projets de R&D des pôles de compétitivité, le premier dont la gestion sera assurée par OSEO avec pour objectif de réduire le délai d'octroi des aides aux porteurs de projets. Cet appel s'insère dans le cadre de la deuxième phase de la politique des pôles de compétitivité qui consacrera 1,5 Md€ de financements de l'Etat en soutien à l'innovation des acteurs des pôles - entreprises, laboratoires de recherche et établissements d'enseignement supérieur.



La quatrième réunion du CSIS (Conseil Stratégique des Industries de Santé) à l'Elysée a permis de prendre 11 mesures concrètes pour répondre à trois objectifs majeurs :

- développer les biotechnologies au service des industries et au profit de la santé des Français.
- développer des partenariats entre secteur public et secteur privé dans la recherche biomédicale.
- accompagner les mutations industrielles afin de préserver l'outil de production.

Parmi les mesures adoptées, figurent notamment la création d'un fonds d'investissement dans le domaine des biotechnologies de la santé, doté de plus de 130 M€ apportés par le FSI et par des entreprises pharmaceutiques françaises et internationales ainsi qu'un doublement à 3 ans de la recherche partenariale public-privé dans le domaine biomédical, qui débouche, par exemple, sur l'installation d'un nouveau centre de R&D en oncologie à Rueil-Malmaison (Novartis)



Mise en sommeil de la SFEF

Au cœur de la crise et dans le cadre d'une action concertée au niveau international, le Gouvernement est intervenu pour soutenir les banques afin qu'elles continuent de prêter aux ménages et aux entreprises. Un effondrement du crédit aurait aggravé la crise économique.

Fin 2008, le Gouvernement a créé deux outils :

- la Société française de financement de l'économie (SFEF) chargée de faire des prêts aux banques avec la garantie de l'Etat
- la Société de prise de participation de l'Etat (SPPE) pour renforcer les fonds propres des banques

Entre décembre 2008 et octobre 2009, la SFEF a prêté 77 Md€ aux banques. La SFEF a été mise en sommeil à la fin du mois d'octobre.

A partir de décembre 2008, l'Etat a prêté 20 Md€ de fonds propres aux banques. Les banques ont déjà remboursé 13,45 Md€ sur les fonds propres prêtés par l'Etat. Ces remboursements attestent de la capacité retrouvée de financement des banques.

En contrepartie de ce dispositif, l'Etat a reçu une rémunération de 1,4 Md€ en 2009. A ces montants viennent s'ajouter 775 M€ d'intérêts supplémentaires que la SPPE a reçus à l'occasion du remboursement par les banques des montants prêtés et qui seront reversés à l'Etat sous forme d'un dividende de la SPPE en 2010.

Grâce à ces mesures, le financement bancaire de l'économie s'est révélé plus dynamique en France que dans le reste de la zone euro : d'octobre 2008 à octobre 2009, les encours de crédit aux ménages et aux entreprises ont crû de 1,2% en France, alors qu'ils reculaient de 0,8% en zone euro.



La France est le premier pays à mettre en œuvre les règles d'encadrement des bonus des opérateurs de marché décidées lors du G20 de Pittsburgh. Publication d'un arrêté qui fixe des règles de transparence et d'encadrement des rémunérations variables des opérateurs de marché et des dirigeants des banques. Cet arrêté est complété par des normes professionnelles. Le dispositif français :

interdit les bonus garantis d'une durée supérieure à un an

les rémunérations variables différées devront représenter au moins 50 % des rémunérations variables les rémunérations variables attribuées sous forme d'actions devront représenter au moins 50 % des rémunérations variables



Signature du premier contrat de développement participatif par OSEO.

Pour préparer la sortie de crise OSEO met à la disposition des PME 2 Md€ de quasi-fonds propres par le biais des contrats de développement participatifs.

Ce dispositif se situe en aval des dispositifs de soutien aux entreprises en temps de crise mis en place par le gouvernement :

- 14 700 entreprises bénéficié de 3,2 Md€ de financements de trésorerie garantis par OSEO :
 2 Md€ de financements, en partenariat avec les banques, et 1,1 Md€ de prêts bancaires garantis par OSEO ont été engagés.
- 1 Md€ de prêts ont été accordés à des PME grâce au refinancement de la Banque européenne d'investissement.
- 1,2 Md€ de crédit inter-entreprises ont été garantis grâce aux dispositifs CAP, CAP+ et CAP Export
- **8 046** entreprises ont été confortées dans leur activité grâce à la médiation du crédit qui a permis de débloquer **1,7 Md€** de crédit.

Enfin, les entreprises françaises ont bénéficié de 4,9 Md€ de remboursement au titre des **mesures de trésorerie du plan de relance.**



Remise du rapport de la Commission Juppé-Rocard sur les priorités stratégiques d'investissement et l'emprunt national, dont les travaux seront repris par le Président de la République pour consacrer 35 Md€ à cinq domaines d'investissement prioritaires : enseignement supérieur et formation, recherche, industrie et PME, numérique et développement durable, afin de renforcer la compétitivité du pays à long terme.



Promulgation de la loi sur la réforme de la formation professionnelle: une plus grande justice et équité du système de la formation au travers notamment de la création d'un fonds paritaire de sécurisation qui sera doté de près d'1 Milliard d'euros et destiné à former 500 000 salariés et 200 000 demandeurs d'emploi par an.

Cette loi permettra d'insuffler une plus grande culture « emploi » au sein de la formation professionnelle au travers du renforcement des contrats en alternance, de la création d'un droit à l'information et l'orientation ou la création d'outils de sécurisation pour les salariés en cas de rupture du contrat de travail (DIF portable, expérimentation prolongée et étendue du CTP - 15 bassins de plus).

Elle permettra également de renforcer l'efficacité et la transparence en améliorant la qualité des formations et en réformant les OPCA.



Renforcement de la supervision : Lors du Conseil ECOFIN du 2 décembre 2009, les ministres des finances se sont entendus pour mettre en place trois autorités européennes de supervision pour les marchés, les banques et les assurances inspirées des recommandations du groupe de haut niveau présidé par Jacques de Larosière en février dernier.

Celles-ci disposent désormais de réels pouvoirs dans quatre matières : le contrôle du respect du droit communautaire, le règlement des différents entre les autorités nationales de supervision, des pouvoirs accrus en cas d'urgence et enfin la supervision des agences de notation. Par ailleurs, une clause de sauvegarde est prévue afin que les décisions des autorités ne puissent pas mettre en cause la souveraineté budgétaire des Etats.

Lors de sa réunion du 20 octobre, le Conseil était déjà parvenu à un accord politique sur le projet de règlement visant à établir un **Conseil Européen des Risques Systémiques**, véritable tour de contrôle des risques chargé de surveiller les menaces potentielles pour la stabilité du système financier.

Ce système européen de supervision est destiné à remédier aux défaillances dans la réglementation, la surveillance et la gestion de la crise identifiées comme l'une des causes de la crise financière.



Présentation en Conseil des ministres de la loi de régulation bancaire et financière destinée à mettre en œuvre les décisions du G20 au niveau national.

Le projet de loi vise à renforcer la régulation du secteur financier et des marchés. Il crée un Conseil de la régulation financière et du risque systémique, qui réunit les autorités de contrôle du secteur financier, afin de mieux prévenir les risques et de mieux coordonner l'action de la France dans les enceintes internationales et européennes. Afin de renforcer la stabilité financière, le projet de loi dote l'Autorité des marchés financiers de la capacité d'adopter des mesures d'urgence. Il confie à l'Autorité des marchés financiers le contrôle des agences de notation. Il renforce la surveillance et le contrôle des groupes bancaires transfrontières, en prévoyant notamment la création de collèges de superviseurs.

Le projet de loi vise également à améliorer le financement de l'économie pour accélérer la reprise. Il améliore les circuits de financement de l'économie au bénéfice des entreprises, notamment des PME, et des ménages.



Présentation en Conseil des ministres d'une taxe sur les bonus. Dans le cadre d'une initiative concertée, la France et le Royaume-Uni - qui accueillent les deux principales places financières européennes - ont annoncé le 9 décembre dernier leur volonté de mettre en œuvre une taxe exceptionnelle sur les banques d'un montant égal à 50% des bonus qui seront versés en 2010. Les deux pays ont invité leurs partenaires européens à rejoindre cette initiative.

Les dispositions législatives seront proposées dans le cadre du projet de loi de finances rectificative pour 2010 dédié aux dépenses d'avenir.



Suppression de la Taxe Professionnelle : Conformément à l'engagement pris par le Président de la République le 5 février 2009, la loi de finances pour 2010 supprime la taxe professionnelle à compter du 1er janvier 2010 et met en place, en contrepartie, de nouvelles ressources fiscales au profit des collectivités territoriales.

Pour les entreprises, les effets de la réforme seront immédiats. Pour les collectivités territoriales, sa mise en œuvre se fera en deux étapes :

En 2010, les communes et les intercommunalités percevront le produit de la taxe professionnelle, avec la garantie que ce produit ne pourra pas être inférieur à celui perçu en 2009. Ainsi, les budgets 2010 ne seront pas affectés par la réforme ;

A partir de 2011, les collectivités territoriales bénéficieront d'impôts nouveaux, d'un montant global équivalent à celui des recettes fiscales actuelles. Un mécanisme pérenne de garantie individuelle des ressources permettra d'assurer à chaque commune, à chaque EPCI, à chaque département et à chaque région la stabilité de ses moyens de financement.



Premier anniversaire de la création du Fond Stratégique d'Investissement. Le FSI renforce les fonds propres des entreprises, petites moyennes ou grandes, stratégiques pour la Nation et porteuses de projets créateurs de valeur et de compétitivité pour l'économie. 20md€ ont été apportés au FSI par l'Etat et la CDC, dont 14md€ d'actifs 6md€ de liquidité.

Le FSI a investi 1,375 milliard d'euros depuis sa création, dont :

- 775 M euros en direct dans 19 entreprises
- 600 M euros dans des fonds en lien avec des investisseurs privés.

Grâce à ces fonds partenaires, le FSI finance une part importante des entreprises françaises :

- Une nouvelle entreprise est financée chaque jour ouvrable
- 2 500 PME en portefeuille, représentant 170 000 emplois
- 177 fonds dont 66 fonds régionaux gérant 8,7Md€